Image not found or type unknown

Suppression du chauffage collectif et installation de radiateurs électriques individuels

Par **Marie92340**, le **15/02/2023** à **07:11**

Bonjour,

Le prix du gaz ayant énormément augmenté les charges de copropriété, certain copropriétaires ont mis à l'ordre du jour de la prochaine AG la suppression du chauffage collectif par l'installation de radiateurs électriques dans chaque appartement.

Est-il possible de supprimer un chauffage collectif en copropriété ?

A quel article doit se faire le vote ? Le syndic l'a mis à l'Article 26 avec passerelle 26-1. Ne faut-il pas un vote à l'unanimité ?

Le syndic n'a pas inscrit à l'ordre du jour la modification du règlement de copropriété avec la suppression de la clef chauffage... Ne faut-il pas voter également la modification.

Nota : la chaudière produit aussi l'eau chaude collective.

Pouvez-vous m'éclairer en m'indiquant ce qu'il est possible de faire et comment le faire afin que juridiquement tout soit en règle.

Vous remerciant par avance de vos éclairages

Cordialement

Par **Visiteur**, le **15/02/2023** à **08:56**

Bonjour,

Si la chaudière fournit aussi l'eau chaude, c'est une modification du système de chauffage et installation des radiateurs qui deviendront privatifs.

[quote]
Article 25

n) L'ensemble des travaux comportant transformation, addition ou amélioration ;

[/quote]
La clé chauffage ne sera plus utilisée, modifier le RDC est surtout utile pour préciser que les radiateurs électriques seront privatifs (= chacune choisit son modèle et le paye, ainsi que la consommation)

[quote]
Article 26

b) La modification, ou éventuellement l'établissement, du règlement de copropriété dans la mesure où il concerne la jouissance, l'usage et l'administration des parties communes ;

[/quote]

Par **youris**, le **15/02/2023** à **18:44**

bonjour,

voir ce lien :

charges-de-copropriete-a-quelle-majorite-supprimer-ou-suspendre-le-chauffage-collectif

si le chauffage actuel n'est pas vétuste et que sa suppression ne constitue pas une amélioration, il faut l'unanimité qui est requise pour la suppression d'élément commun.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés